



# Le dialogue n'empêche pas l'action !

## Tous en grève le 31 mars !

Nancy, 23 mars 2016

Une délégation de l'Union Départementale CGT de Meurthe & Moselle a répondu favorablement à l'invitation des députés Chaynesse Khirouni et Dominique Potier vendredi 18 mars afin d'échanger sur le futur projet de Loi « Travail ».

Au fil d'un échange qui a duré près de 40 minutes, la délégation CGT a pu exposer les raisons qui amènent notre Confédération à s'opposer à ce projet de Loi.

Tout d'abord, la philosophie générale du texte qui s'inspire des thèses néo-libérales et ultraconservatrices. Ce projet est un nouveau cadeau au MEDEF qui, non content d'avoir capté 40 milliards d'euros de Crédit Emploi Compétitivité Emploi (CICE) et de Pacte de Responsabilité, veut désormais s'attaquer au bien commun de tous les travailleurs et des futurs travailleurs : c'est-à-dire le Code du Travail !

**Comment peut-on affirmer que faciliter les licenciements va créer de l'emploi ? Comment peut-on affirmer que faciliter l'augmentation du temps de travail va créer de l'emploi ? Comment peut-on affirmer que réduire les prérogatives de la Médecine du Travail va créer de l'emploi ?**

La délégation CGT a réaffirmé que le problème du « marché » de l'emploi ce n'est pas le Code du Travail mais le carnet de commande. En effet, ce n'est pas parce qu'il y a le Code du Travail qu'il y a des chômeurs, mais c'est bien parce qu'il n'y a pas d'activité !

La délégation CGT a plaidé pour une sortie immédiate de la spirale austéritaire qui sclérose l'économie réelle et pour un grand plan de relance de l'activité qui devra immanquablement passer par une augmentation des salaires pour relancer dans le même temps la consommation des ménages.

A la fin de l'entretien la délégation CGT a présenté les grandes propositions que la CGT défend pour un Code du Travail du 21<sup>ème</sup> siècle.

Ces propositions visent entre autres :

✚ Constitutionnaliser la hiérarchie des normes et surtout le principe de faveur qui garantit aux salariés de bénéficier du texte (Code du Travail, Accord de branches, d'entreprises...) le plus favorable.

✚ L'application du Nouveau Statut du Travail Salarié qui permettrait de créer un socle interprofessionnel de droits cumulatifs, progressifs et transférables d'une entreprise à l'autre, d'une branche à l'autre, et ce, de la sortie du système scolaire à la fin de sa carrière professionnelle (droit à une progressivité de carrière, à une formation tout au long de la vie, à la continuité de son statut entre deux emplois, droit à la sécurité sociale professionnelle...).

Communiqué de presse



- La réduction du temps de travail qui permettrait de partager le travail au lieu de l'intensifier.
- La consolidation des droits des Instances de Représentation du Personnel.

La délégation CGT a été écouté mais pas forcément entendue !

Quoiqu'il en soit, l'Union Départementale CGT de Meurthe & Moselle considère que seule l'intervention massive des salariés, des jeunes, des privés d'emploi et des retraités sera de nature à faire reculer le gouvernement !

C'est pourquoi, l'UD CGT de Meurthe & Moselle, appelle l'ensemble des salariés à se mettre massivement en grève le jeudi 31 mars et à participer fortement à la manifestation départementale avec les jeunes, les privés d'emploi et les retraités prévue à Nancy à 14h30 Place Dombasle.

Contact : Pascal Debay  
06.42.95.83.64

Communiqué de presse